



Communauté de Communes La Grandvallière

Procès-Verbal du conseil communautaire

Du 11 Avril 2023

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, DEVINES Elodie, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, GRAPPE Bernadette, PIRON Hervé, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à CART-LAMY Jocelyne
BRUNEEL Christian à RICHARD Jean
DELACROIX Jean-Luc à VESPA Françoise
GRAPPE Bernadette à JEUNET Mélanie
RIGOULOT Marie-Pascale à FICHOT Christine
SCHIAVONI Laure à SILVA Anne-Laure

Secrétaire de séance : FAIVRE Liliane

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 Mars 2023 : unanimité

1. EHPAD

a) ERRD 2021

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET ANNEXE EHPAD / M22

Résultats reportés (N-2).....						
Opérations de l'exercice.....	2 832 856.32	2 644 699.80	105 368.06	146 884.33	2 938 224.38	2 791 584.13
TOTAUX						
Résultats de clôture.....						
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		-188 156.52	41 516.27			

→**Vote** : à l'unanimité

b) Compte de gestion 2022

Après s'être fait présenté l'EPRD 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget EHPAD,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

→**Vote** : à l'unanimité

c) Affectation de résultats

1) **Affectations résultats 2021**

Madame La Présidente informe les membres du Conseil communautaire que l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2021 de « l'EHPAD Louise Mignot » a dégagé un **déficit comptable global de fonctionnement de (-) 105 716,61 €** décomposé comme suit :

Section Hébergement : déficit de (-) 125 018,16 €
Section Dépendance : déficit de (-) 14 210,89 €
Section Soins : excédent de 33 512,44 €

Il convient d'incorporer les résultats antérieurs comme suit :

Section Hébergement : Néant
Section Dépendance : déficit de 29 007,78 €
Section Soins : déficit de 2 319,66 €

Résultats consolidés et affectation des résultats 2021 comme suit :

Le déficit en **Hébergement** : 125 018,16 € sera reporté ainsi en 2022 :

- 125 018,16 € sera compensé par une reprise de la réserve de compensation du déficit d'exploitation 2020 affecté en 2021 au c/1068631

Le déficit en **Dépendance** : 14 210,89 € sera reporté ainsi :

- 14 210,89 € de report à nouveau débiteur 2020 au c/11932

L'excédent Soins : 33 512,44 € sera reporté ainsi :

- 2.319,66 € de report à nouveau débiteur 2020 au c/11932
- 31 192,78 € en réserve de compensation- des déficits c/1068632 :

→**Vote** : à l'unanimité

2) **Affectation résultats 2022**

Madame La Présidente informe les membres du Conseil communautaire que l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2022 de « l'EHPAD Louise Mignot » a dégagé un **déficit comptable global de fonctionnement de (-) 188 156,52 €** décomposé comme suit :

Section Hébergement : déficit de (-) 64 201,93 €

Section Dépendance : déficit de (-) 35 152,80 €

Section Soins : déficit de (-) 88 801,79 €

Il convient d'incorporer les résultats antérieurs comme suit :

Section Hébergement : Néant

Section Dépendance : déficit de 43 218,67 €

Section Soins : Néant

Résultats consolidés et affectation en 2023 des résultats 2022 comme suit :

Le déficit en **Hébergement** : 64 201,93 € sera reporté ainsi :

- 64 201,93 € sera compensé par une reprise de la réserve de compensation du déficit d'exploitation 2021 affecté en 2022 au c/1068631

Le déficit en **Dépendance** : 35 152,80 € sera reporté ainsi:

- 35 152,80 € de report à nouveau ajouté au solde débiteur 2021 du c/11932 de 43 218,67 €

Le déficit en **Soins** : 88 801,79 € sera reporté ainsi :

- 67 225,48 € sera compensé par une reprise de réserve de compensation des déficits d'exploitation au c/ 1068632
- 21 576,31 € de report à nouveau débiteur au c/11932

→**Vote** : à l'unanimité

d) **Budget Primitif 2023 EHPAD**

DEPENSES		H	D	S	Total
Groupe 1	Exploitation courante	313 350	39 200	48 200	400 750
Groupe 2	Charges de personnel	853 545	464 164	936 339	2 254 047
Groupe 3	Charges structure	400 174	1 000	14 000	415 174
TOTAL		1 567 069	504 364	998 539	3 069 971

RECETTES		H	D	S	Total
Groupe 1	Produits de la tarification	1 409 316	333 264	806 820	2 549 401
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	52 516	27 636	54 848	135 000
Groupe 3	Produits financiers et produits non encaissable	0	0	0	0
TOTAL		1 461 833	360 900	861 668	2 684 401

Résultat prévisionnel	-385 571
------------------------------	-----------------

→**Vote** : à l'unanimité

2. Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	999 011	999 011
Fonctionnement	2 740 982.52	2 740 982.52

→**Vote** : à l'unanimité

3. Signature d'une convention annuelle pour 2022 avec la Mutualité Française Jura pour la gestion du RPE (Relais Petite Enfance)

Vu la délibération du 19 septembre 2012 validant l'ouverture d'un RAM,

Vu la délibération du 26 février 2013 validant la gestion du RAM par la Mutualité Française Jura, et autorisant le président à signer la convention,

Vu la délibération du 9 juin 2015 validant l'augmentation du temps de travail de l'animatrice de 50 ETP à 75 ETP,

La présidente rappelle que la communauté de communes a confié à la Mutualité Française Jura la gestion du Relais Petite Enfance (nouvelle dénomination du Relais Assistantes Maternelles) et propose de signer la convention de gestion du RPE pour l'année 2022 et de valider le versement de la participation financière à hauteur de de 12073.37€.

→**Vote** : à l'unanimité

4. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Haut Jura

La présidente explique que le Syndicat du Haut-Jura doit procéder à des rectifications statutaires, pour permettre l'adhésion de la commune de Saint Laurent en Grandvaux au Syndicat Mixte du Haut Jura et le transfert de sa compétence assainissement collectif, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la modification des statuts du syndicat.

Le comité syndical a modifié l'article 1 des statuts et propose de mettre à jour le tableau annexe des compétences transférées par collectivité comme suit :

Article 1 : Constitution

Le syndicat mixte fermé à la carte du haut jura prend la dénomination suivante : « Syndicat Mixte du Haut Jura ».

Il est constitué par :

- Les Communes de :
 - Bellefontaine,
 - Bois d'Amont,

- Hauts de Bienne,
- Longchaumois,
- Morbier,
- Prémanon,
- Les Roussets,
- Saint Laurent en Grandvaux.
- La Communauté de communes du Haut Jura – Arcade Communauté,
- la Communauté de communes La Grandvallière.

→**Vote** : à l'unanimité

Séance levée à 21h45